

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/01/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	8	9

L'an 2022, le 24 Janvier à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de PAUDY s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de NIVET Agathe, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour par écrit aux conseillers municipaux le 20/01/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le panneau d'affichage le .

Présents : Mmes : BRICE Ginette, NIVET Agathe, QUEUDEVILLE Pauline, MM : BAILLY Alain, BLAUT Daniel, GENICHON Gérard, GIRY Eric, LAMBERT Gildas

Vote
A l'unanimité
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Absents : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme HENRY Bénédicte à Mme NIVET Agathe
Excusé(s) : M. BOUZID Mehdi

A été nommé(e) secrétaire : Mme QUEUDEVILLE Pauline

2022_02 – Avis sur le projet éolien composé de 3 aérogénérateurs et d'un poste de livraison électrique sur la commune de Diou

Madame le Maire informe les conseillers municipaux d'un projet éolien présenté par SAS Diou Energies sur la commune de Diou.

Une enquête publique est ouverte à la mairie de de Diou du lundi 10 janvier 2022 à 9H00 au vendredi 11 février 2022 à 17H00.

Conformément à l'article R.131-38 du Code de l'Environnement, le conseil municipal de notre commune est invité à formuler son avis sur ce projet situé dans un périmètre 6 kilomètres.

Madamle le Maire présente des éléments du dossier de demande d'autorisation environnementale :

Le projet consiste en une ligne de 3 éoliennes culminant à 171.5 mètres en bout de pale maximum d'une puissance unitaire maximale de 3.9MW. Il est précisé que le choix du modèle d'éolienne n'est pas arrêté.

Il comprend également des ouvrages annexes, notamment des plateformes, un poste de livraison électrique et un réseau de raccordement électrique souterrain.

Les raccordements électriques entre les éoliennes et entre le poste de livraison et le poste source seront enterrés sur toute sa longueur empruntant dans la mesure du possible le chemin le plus court entre les éoliennes et le poste de livraison.

Après en avoir délibéré, Madame le Maire décide de passer au vote.

Il est décidé à l'unanimité des présents de procéder à un vote.

La question posée est la suivante :

-Êtes-vous favorable au projet d'implantation du parc éolien "SAS DIOU ENERGIES" sur la commune de Diou ?

Résultats du vote :

Pour : 3

Contre : 6

Abstention : 0

Le conseil municipal émet donc un avis défavorable sur le projet éolien "SAS DIOU ENERGIES" sur la commune de Diou.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 27/01/2022

Le Maire

Agathe NIVET